



2011

Rapport annuel

Transparency
International
Suisse

Table des matières

Préface	3
Nos thèmes	5
Les marchés publics	6
Financement de la politique	8
Prise de position pour une meilleure protection contre le licenciement des donneurs d'alerte	10
Lutte contre la corruption dans le secteur privé	12
Le coopération au développement	15
Restitution des avoirs illicites	16
Comment les mesures de la Suisse contre la corruption sont-elles contrôlées ?	18
Relations publiques et publications	25
Service d'information	26
L'Indice de Perception de la Corruption 2011	28
Bribe Payers Index 2011	32
Le rapport de progrès de l'OCDE 2011	35
Evénements	37
Rencontre des sections de TI des régions d'Europe et d'Asie centrale	38
Réunion annuelle des membres	39
Journée internationale anti-corruption 2011	41
TI Suisse interne	43
Les membres	44
Le comité	45
Assemblée générale	48
Bureau et révision	49

Les comptes annuels	51
Bilan au 31 décembre	53
Compte de résultats	54

Transparency International Suisse
Schanzeneckstrasse 25
Case postale 8509
3001 Berne
Tel. +41 31 382 35 50
Fax +41 31 382 50 44

info@transparency.ch
www.transparency.ch

Préface

Durant l'année 2011, des mouvements de protestation contre la corruption se sont produits en maints endroits du monde. A la suite du printemps arabe, les populations se sont élevées contre les régimes autoritaires et leurs structures corrompues. Mais en Occident aussi, les gens ont manifesté contre la corruption. Dans le contexte de la crise économique et financière, le mouvement d'occupation partant de New York a gagné l'Angleterre, l'Italie, l'Allemagne et la Suisse. Les protestations se sont dirigées en particulier contre les centres financiers et leur incommensurable avidité. « Fin de la corruption » pouvait-on lire sur les banderoles des manifestants. Mais comment, sous quelle forme et dans quels domaines la corruption intervient-elle ?

Transparency International Suisse a examiné la situation de plus près en Suisse et en a fait une analyse détaillée. Le résultat : un rapport de 200 pages qui pour la première fois passe au crible les principales institutions au niveau fédéral et examine dans quelle mesure les mesures de lutte contre la corruption de la Suisse ont un impact. Fondamentalement, l'État et les acteurs non étatiques obtiennent de bonnes notes concernant leur indépendance, la transparence et l'intégrité. Toutefois, le rapport SNI (Système National d'Intégrité) révèle des domaines qui peuvent clairement être améliorés ; dans le domaine du financement de la politique, l'obligation de publication fait défaut, dans le secteur privé, la protection des donneurs d'alerte est insuffisante et dans le processus de passation des marchés publics, les mesures spécifiques pour prévenir la corruption sont absentes. Nos revendications se recourent avec les recommandations du groupe de travail sur la corruption de l'OCDE et du GRECO (Groupe d'État contre la corruption) qui ont publié leurs résultats en 2011. L'accent était mis sur la manière dont la

Suisse remplit ses obligations qui découlent des conventions correspondantes. L'étude du SNI ainsi que les rapports sur les pays du GRECO et de l'OCDE nous servent de base précieuse pour notre travail de plaidoyer en 2012.

Pour mieux informer un large public et un public jeune aussi sur le phénomène de la corruption, et pour rendre plus compréhensibles ses conséquences négatives, nous avons réalisé une première cette année et organisé un concours de court-métrage. La cérémonie de remise des prix a eu lieu à l'occasion de la Journée internationale anti-corruption du 9 décembre. Nous avons reçu un grand nombre de films sur les thèmes « Corruption - Transparence - Intégrité ». Nous avons été positivement surpris par l'ampleur de la participation : les classes, les étudiants et les cinéastes nous ont démontré avec leurs œuvres créatives et esthétiques ce qu'ils comprennent sous le terme de corruption.

Nous adressons un grand merci aux sponsors qui ont soutenu le concours de court-métrage et le projet SNI. Nous sommes heureux également que le SECO et la DDC aient exprimé leur confiance dans notre travail et qu'ils soutiennent TI Suisse pour les trois ans à venir. Nous remercions sincèrement aussi nos membres - anciens et nouveaux - et nos donateurs !

Nous pouvons ainsi nous consacrer à notre mission avec une structure solide et nous concentrer sur la lutte contre la corruption et la prévention en Suisse, avec leurs conséquences à l'étranger.

Un chaleureux merci à tous ceux qui nous soutiennent dans cette voie !

Anne Schwöbel

Nos thèmes

Les marchés publics

Qui se penche sur le droit de l'attribution des marchés publics en Suisse trouve une jungle de différentes législations : les règles de l'OMC, une convention internationale bilatérale, le droit fédéral, le droit intercantonal, cantonal et municipal. Pour clarifier cette construction complexe et compliquée, la loi sur la passation des marchés publics (LMP) devait être fondamentalement révisée en 2009. Transparency International Suisse (TI Suisse) a soutenu le projet notamment parce que la révision visait à renforcer la transparence et tentait de circonscrire la corruption dans les marchés publics en mettant l'accent sur l'égalité des droits entre les soumissionnaires et en simplifiant les procédures des marchés publics.

L'uniformisation du droit des marchés publics à l'échelle nationale a pourtant échoué face à la résistance des cantons. Pour éviter une stagnation dans ce domaine, les changements ont été faits au moyen d'une ordonnance entrée en vigueur début 2010. Actuellement, le département fédéral pour l'environnement, les transports, l'énergie et la communication rédige un message pour une révision partielle anticipée de la LMP. Entretemps, TI Suisse a concentré son activité sur les domaines cantonal et communal des marchés publics.

TI Suisse a pu ainsi faire un exposé d'introduction lors du Forum du Conseil consultatif pour les marchés publics devant la direction de la construction, des transports et de l'énergie du Canton de Berne. Début janvier 2012, TI Suisse a fait un autre exposé dans le cadre d'une manifestation de sensibilisation du Ministère de la construction de la ville de Winterthur, conjointement avec le Bureau municipal des marchés publics.

Les exposés avaient pour but de sensibiliser les participants au problème de la corruption et des comportements non éthiques dans le processus des marchés publics et de montrer les conséquences

négligentes qui en découlent. Bien que les cantons, contrairement à la Confédération, aient introduit une interdiction claire de rabais sur les prix, la corruption n'est souvent pas une de leur priorité. Les discussions suivant les exposés ont montré combien il est urgent de se pencher sur ce sujet. C'est pourquoi TI Suisse va poursuivre son travail de sensibilisation en ciblant le niveau cantonal et municipal.

Financement de la politique

Le financement politique en Suisse manque de transparence. Les électrices et les électeurs ignorent qui finance les partis se présentant aux élections. Une grande majorité trouve cela scandaleux. Lors de l'année électorale 2011, TI Suisse a donc publié sa position sur le financement politique en Suisse. Il présente une approche possible pour réglementer ce point. Outre le financement des partis nationaux et cantonaux, celui des campagnes de votations et des campagnes électorales devrait être réglé. En outre, les liens d'intérêt des parlementaires doivent être déclarés plus en détail et de façon obligatoire. Les revendications de TI Suisse se recoupent avec les recommandations du rapport d'évaluation du GRECO (Groupe d'État contre la corruption), qui a été publié en décembre 2011. Il montre bien que l'absence d'une base juridique pour le financement des partis politiques est contraire aux dispositions du Comité des ministres du Conseil de l'Europe. En Suisse, tant au niveau fédéral que cantonal, il n'existe aucune disposition obligatoire sur le financement des partis politiques et des campagnes de votations et d'élection.

Dans le détail, TI Suisse et le GRECO recommandent

- Introduire des règles comptables et la publication des comptes pour les partis politiques et les campagnes électorales et s'assurer ainsi que les sections cantonales et communales des partis de même que d'autres unités affiliées soient incluses;
- Introduire l'obligation de publier les dons aux partis politiques et aux candidats des élections;

- Interdire les dons anonymes aux partis politiques;
- Garantir le contrôle indépendant du financement des partis politiques et des campagnes électorales et combiner ces règles à des sanctions efficaces.

Parallèlement, le gouvernement doit proposer aux cantons d'appliquer ces mesures également afin que l'ensemble du système politique suisse soit compris dans cet effort de transparence. En outre, des dispositions comparables doivent être appliquées aux campagnes de votation, car elles jouent un rôle central dans la vie politique suisse.

TI Suisse fait un pas de plus en demandant à ce qu'une limite supérieure soit fixée pour les dons des particuliers et des entreprises aux partis, aux candidats au Conseil national et au Conseils des Etats ainsi qu'aux comités électoraux et de votations. De même, les dépenses de ces mêmes organes devraient être limitées à un montant maximum.

Il est temps que les intérêts financiers de la politique suisse deviennent plus transparents pour les électeurs et électrices. En connaissant le montant des flux financiers et l'origine des dons importants, ils pourraient mieux estimer l'influence de groupes d'intérêts et de personnes disposant d'importants moyens et ainsi voter en toute connaissance de cause. C'est aussi dans l'intérêt des donatrices et donateurs comme le montrent différents exemples récents d'entreprises¹ publiant leurs dons.

1 Par exemple Raiffeisen et Credit Suisse

Prise de position pour une meilleure protection contre le licenciement des donneurs d'alerte

La protection des donneurs d'alerte reste insuffisante en Suisse. Début janvier 2011, TI Suisse a pris position pour une meilleure protection contre le licenciement des donneurs d'alerte. La prise de position répond à un projet de loi du Conseil fédéral qui veut améliorer la protection contre le licenciement en général. Souvenons-nous : il y a deux ans, le Conseil fédéral avait proposé un premier projet de loi visant à mieux protéger les donneurs d'alerte. La proposition était appuyée par une majorité. L'évaluation du processus de consultation a pourtant montré que les donneurs d'alerte ne sont pas suffisamment protégés contre un licenciement abusif même en cas d'amendement de la loi. L'indemnité maximum prévue dans un tel cas ne correspond qu'à 6 mois de salaire aujourd'hui. Ce montant déjà trop bas est encore aggravé en pratique car le juge accorde rarement plus de trois mois de salaire. Ce premier projet ne prévoyait aucune augmentation. C'est pourquoi le Conseil fédéral a suspendu la procédure de consultation et a proposé un deuxième projet de loi le 1er octobre 2010, qui augmente l'indemnité maximum à 12 mois de salaire.

TI Suisse salue le deuxième projet de loi dans sa prise de position, mais critique le fait que même douze mois de salaire ne suffisent pas selon les situations. L'indemnisation pour un licenciement abusif et injustifié comprend deux fonctions selon le Tribunal fédé-

ral. Elle a un caractère de réparation d'un côté et de punition de l'autre. Comme plusieurs exemples le montrent, les pertes économiques qui peuvent découler d'un licenciement injustifié sont dans certaines circonstances supérieures au montant d'un salaire annuel. Un procès de plusieurs années devant les tribunaux, la perte de son emploi, une mauvaise réputation de « dénigreur » ainsi que des difficultés à retrouver un emploi peuvent entraîner un important dommage financier. Fondamentalement les conséquences économiques ne doivent pas dissuader les donneurs d'alerte de dénoncer des abus. En plus du caractère de réparation pour celui qui a été licencié de manière abusive, l'indemnisation doit aussi avoir un effet punitif et dissuasif pour l'employeur. Du point de vue de TI Suisse, le projet de loi ne répond pas à ces exigences. Le juge doit tenir compte de la capacité économique de l'employeur dans son jugement et ne pas imposer des indemnités disproportionnées aux PME d'une part et d'autre part punir les entreprises prospères adéquatement. TI Suisse reprend donc une proposition antérieure du Conseil fédéral et demande à ce que le juge dispose d'une marge de manœuvre jusqu'à 36 mois de salaire au maximum. Les résultats de la deuxième consultation ne sont pas encore connus lors de l'impression de ce rapport.

Cependant, TI Suisse considère toujours qu'une loi spécifique représente la solution idéale pour une protection complète des dénonciateurs. Elle doit régler le choix d'être ré-engagé ainsi que prévoir une protection efficace contre d'autres représailles comme l'intimidation et la mutation forcée. En outre, des systèmes d'alerte (internes ou externes) devraient être mis en place auprès desquels les donneurs d'alerte pourraient s'adresser en toute confidentialité. Pour la session de printemps 2012, les conseillers nationaux Daniel Jositsch et Filippo Leutenegger prévoient une initiative pour une loi spéciale sur les donneurs d'alerte. TI Suisse espère que cette initiative relance le processus législatif afin que les donneurs d'alerte obtiennent enfin en Suisse une protection efficace.

Lutte contre la corruption dans le secteur privé

Atelier joint du Business Humanitarian Forum et de TI Suisse

Le 6 octobre 2011, le Business Humanitarian Forum, une organisation basée à Genève et encourageant une meilleure coopération entre les secteurs public et privé, et TI Suisse ont organisé leur deuxième atelier conjoint sur « The Challenges of Implementing Best International Anti-Corruption Standards » (Les défis dans l'application des meilleurs standards anti-corruption internationaux) pour traiter des problèmes humanitaires et d'un développement économique durable. Cet atelier s'est tenu à Genève en anglais et a réuni près de 50 représentants de haut niveau de sociétés commerciales, du secteur public, d'agences des Nations Unies, d'organisations non-gouvernementales et du monde universitaire.

Les présentations ont porté sur les développements législatifs récents au niveau international, sur les bonnes pratiques des sociétés, sur l'action collective comme moyen de lutte contre la corruption et sur l'impact de la corruption en Amérique latine. A ces présentations sont venues s'ajouter deux études de cas pratiques. Chaque présentation s'est accompagnée d'une période de questions et réponses qui a permis des discussions animées.

Le succès de cette deuxième édition est un encouragement pour les organisateurs à continuer leur coopération et à organiser d'autres événements semblables. Il a également été décidé de former un groupe de praticiens du secteur privé pour permettre un échange d'expériences dans la lutte contre la corruption au sein des entreprises. Ce groupe de travail, baptisé provisoirement « Anti-Corruption Practitioners' Circle » se réunira pour la première fois en avril 2012. Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser au secrétariat de TI Suisse (Tél. : 031 382 3550 ; info@transparency.ch).

L'état des lieux sur la lutte anti-corruption en Suisse

En 2011, TI Suisse s'est associée à la Fondation Ethos pour faire un état des lieux de la lutte contre la corruption en Suisse. La Fondation Ethos regroupe plus de 120 caisses de pension et de fondations d'utilité publique suisses dans le but de promouvoir l'investissement socialement responsable et un environnement socio-économique stable et prospère. Par ses prises de position fondées et mesurées et par le dialogue établi avec les milieux d'affaire, la Fondation Ethos a su se créer une réputation d'impartialité et jouit d'une grande crédibilité.

L'état des lieux comprend deux volets : une étude critique de la législation en place et un aperçu des pratiques des sociétés cotées et plus particulièrement des sociétés incluses dans le Swiss Market Index (SMI). La contribution de TI Suisse a porté sur le contexte légal et celle d'Ethos sur les pratiques des entreprises.

En ce qui concerne les normes anticorruption, le rapport relève que la Suisse a adhéré à la plupart des instruments internationaux qui ont vu le jour au cours des quinze dernières années, l'exception étant la Convention civile contre la corruption du Conseil de l'Europe. De manière générale, ces instruments ont été transposés de manière satisfaisante dans le droit national. Des faiblesses subsistent toutefois en particulier en ce qui concerne la corruption entre parties privées (réglée de façon peu satisfaisante dans la loi sur la concurrence déloyale et poursuivie uniquement sur plainte), la protection des donneurs d'alerte (pratiquement inexistante), le financement des partis politiques (manquant totalement de transparence) et les sanctions (trop limitées) envers les entreprises. TI Suisse continuera à s'engager pour que la législation suisse soit améliorée sur ces différents points.

De l'étude des pratiques des entreprises du SMI, il ressort que ces entreprises ont pris conscience des enjeux que soulève la corruption et qu'elles sont toutes organisées pour prévenir et gérer

d'éventuels cas de corruption. La lutte contre la corruption publique est abordée de manière efficace. Certaines divergences persistent en revanche en ce qui concerne certaines formes de corruption. Seules cinq sociétés sur les 19 couvertes par l'étude interdisent explicitement les paiements de facilitation (paiements modestes pour accélérer une procédure administrative) bien que ces derniers constituent en fait une forme de corruption. Les systèmes d'alerte (« Whistleblowing ») se sont progressivement répandus dans les entreprises mais présentent des degrés divers de sophistication, certains paraissant trop peu développés pour offrir une protection efficace. Finalement, les informations données par les entreprises dans leur rapport annuel sur leur système anticorruption s'avèrent généralement insuffisant pour permettre aux investisseurs de juger de l'exposition des sociétés au risque de corruption. Par ailleurs, seules quelques entreprises demandent à des auditeurs externes de vérifier leur dispositif anticorruption.

La prochaine étape sera d'étendre l'étude à des sociétés cotées mais non incluses dans le SMI. Il est probable que les pratiques anticorruption de ces entreprises diffèrent de celles des sociétés du SMI car il semble bien que la pénétration de ces pratiques dans le monde des affaires se fasse par le haut.

Le rapport est disponible sur le site de TI Suisse sous forme électronique sous Publications/Publications de TI Suisse (http://www.transparency.ch/fr/publikationen/Publications_TI_Suisse/index.php?navanchor=2210007). Il peut aussi être commandé sous forme papier sur la même page du site.

Le coopération au développement

En 2011, avec « Pain pour le Prochain », l'organe des Églises protestantes de Suisse pour la coopération au développement, TI Suisse a mis sur pied des formations sur la prévention et la lutte contre la corruption pour les ONGs. Ils ont notamment donné une formation continue interne à une centaine d'employés de Caritas Suisse sur le sujet de la « corruption et abus de pouvoir et les codes de conduite de Caritas Suisse ». Dans le cadre de cette formation, TI Suisse a présenté les différentes formes de corruption et les signes indicateurs de corruption, informé sur la législation suisse et internationale, et précisé les mesures utiles contre la corruption. Dans chaque formation, les collaborateurs de Caritas ont participé à des mises en situation pour reconnaître les risques particuliers pour leur travail et élaborer des stratégies appropriées.

TI Suisse a également mis sur pied une formation pour les 25 participants de la Mission Bethlehem d'Immensee. La formation comprenait entre autres la définition de la corruption ainsi qu'un commentaire des articles pertinents du Code pénal suisse. Les conséquences négatives de la corruption ont été traitées, la nécessité de combattre la corruption a été mise en évidence et des mesures de lutte contre la corruption ont été discutées. Puis les participants ont pu travailler sur six études de cas concrets afin qu'ils puissent élaborer des stratégies pour se défendre dans les situations de corruption.

Restitution des avoirs illicites

Rapport de la FINMA sur le « devoir de diligence des banques suisses en relation avec les valeurs patrimoniales de personnes politiquement exposées »

Dans le courant de l'année 2011, il a été annoncé que des centaines de millions de francs appartenant aux dictateurs déchus de Tunisie, d'Égypte et de Libye ont été trouvés dans les banques suisses. En novembre 2011, l'autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA) a publié un rapport sur la gestion par 12 banques suisses de biens suspects provenant de l'entourage des dictateurs déchus d'Afrique du Nord. La FINMA atteste qu'une majorité de banques a géré correctement les fonds des potentats et ne voit aucune obligation légale d'agir. Cependant des failles ont été découvertes dans six cas et dans d'autres cas les obligations particulières de clarification n'ont pas été suffisamment respectées. Des procédures administratives ont également été ouvertes contre deux banques suite à la découverte de graves manquements. Depuis des années, TI Suisse s'engage dans le cadre d'une coalition d'ONG (action finance suisse, Alliance Sud, Pain pour le Prochain, Déclaration de Berne, Action de Carême) pour une restitution rapide et démocratique des avoirs volés dans leur pays d'origine. La coalition estime que le dispositif de défense suisse contre l'argent de potentats doit instamment être amélioré.

La coalition des ONG appelle le gouvernement suisse à examiner les lacunes existantes dans la loi sur le blanchiment d'argent et à élaborer des propositions de révision. Il doit aussi accorder plus d'importance à ce que les banques exercent effectivement leur devoir de diligence et de déclaration dans le cadre de la loi en vigueur.

Le cas Duvalier

A ce jour, aucune solution n'a été trouvée pour les fonds Duvalier.

Dans le cas des Duvalier, la coalition attend la décision de la Cour Administrative fédérale. En effet, le Département Fédéral des Finances a déposé une plainte sur le recouvrement des avoirs Duvalier retenus en Suisse fin avril 2011.

L'affaire Duvalier a commencé en 1986 pour la Suisse. Cette année-là, les autorités haïtiennes ont présenté une demande d'assistance où ils ont demandé le gel des avoirs de l'ancien président Jean-Claude Duvalier. Depuis lors, ces fonds sont toujours restés bloqué en Suisse, soit en raison d'une procédure d'entraide judiciaire internationale en matière pénale, soit au moyen d'une décision du Conseil fédéral fondée sur la Constitution fédérale. La « Lex Duvalier » de 2010 (Loi fédérale sur la restitution des avoirs illicites (LRAI)), adoptée en procédure rapide et simplifiée, a trouvé sa première application avec la remise de la plainte à la Cour Administrative fédérale.

Comment les mesures de la Suisse contre la corruption sont-elles contrôlées ?

Au cours de ces dernières années, la Suisse a renforcé de manière continue la lutte contre la corruption. Dans le cadre de son adhésion à la Convention de l'OCDE sur la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers en 2000 et à la Convention pénale du Conseil de l'Europe sur la corruption en 2006, elle a notamment fondamentalement révisé les normes pénales contre la corruption d'agents publics nationaux et étrangers, ainsi que la corruption privée. Une surveillance assure que ces deux conventions soient mises en œuvre dans tous les États membres. Les mesures contre la corruption sont vérifiées dans chaque État membre au moyen d'un examen mutuel par d'autres pays (peer reviews). En tant que représentante de la société civile, TI Suisse est invitée à participer aux cycles d'évaluation pour expliquer leur appréciation.

L'examen des pays par le GRECO

Le Conseil de l'Europe a mis en place une commission particulière (Groupe d'État contre la corruption, le GRECO) qui effectue le suivi de la mise en œuvre de la Convention pénale sur la corruption du Conseil de l'Europe dans les États membres. En mai 2011, la Suisse a subi le troisième examen de pays du GRECO. Lors des audiences, TI Suisse avait l'occasion de commenter les domaines qui de leur point de vue nécessitent un besoin d'action. Le rapport a été publié le 2 décembre 2011.

En plus de l'accent sur le financement des partis politiques (voir p. 8/9) le GRECO a examiné le Code pénal suisse sur la corruption.

Les recommandations se recourent avec les exigences de TI Suisse.

Le GRECO recommande notamment à la Suisse que la corruption privée soit poursuivie non plus sur demande mais d'office à l'avenir. TI Suisse estime ce renforcement judicieux. Encore mieux, selon TI Suisse, la corruption privée devrait être réglée dans le code pénal, donc être assimilée à la corruption d'agents publics, et non pas dans la loi sur la concurrence déloyale. En outre, les dispositions pénales sur l'octroi et sur l'acceptation des avantages devraient aussi comprendre les cas où l'avantage est non seulement destiné à des fonctionnaires, mais aussi à des tiers.

De plus, le rapport GRECO mentionne aussi les deux réserves que la Suisse a émises lors de la ratification de la Convention pénale contre la corruption du Conseil de l'Europe. La première concerne l'octroi d'avantage qui en vertu du droit suisse n'est punissable que pour les agents publics suisses. Dans le cas de cet « appâtage » ou « entretien du climat », aucune contrepartie concrète n'est requise du fonctionnaire. Actuellement, cette disposition ne concerne que les fonctionnaires suisses. Le GRECO recommande d'étendre cette infraction aussi aux agents publics étrangers.

La seconde réserve concerne le trafic d'influence conformément à l'article 12 de la Convention : la Suisse ne l'a jusqu'à présent pas puni. L'abus d'influence implique une relation tripartite dans laquelle un tiers procure un avantage afin qu'elle influence un fonctionnaire. Une telle situation se présente par exemple lorsqu'une entreprise octroie des avantages financiers à un parlementaire pour qu'il fasse jouer son influence sur deux conseillers municipaux membres de son parti afin qu'ils tiennent compte de l'entreprise en question dans le cadre d'un appel d'offres public. Le comportement des personnes qui cherchent à tirer avantage de leur position de pouvoir et qui contribuent ainsi à nourrir un climat de corruption doit donc être sanctionné. Le GRECO recommande donc à la Suisse de retirer sa réserve et de punir l'abus d'influence.

D'ici à fin avril 2013, la Suisse doit présenter un rapport sur la mise en œuvre des recommandations. Dans son rôle d'observateur, TI Suisse va suivre le processus de mise en œuvre et déployer des actions ciblées et des campagnes de sensibilisation afin que la Suisse remplisse ses responsabilités internationales.

Le rapport sur les pays de l'OCDE

Le groupe de travail de l'OCDE a rendu son rapport sur la corruption en Suisse en décembre 2011. Le rapport évalue comment la Suisse a mis en œuvre la Convention de l'OCDE sur la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers. TI Suisse a été convié aux vérifications préalables et a participé aux audiences en juin 2011. En matière de corruption d'agents publics étrangers, l'OCDE voit un risque accru pour la Suisse, car beaucoup d'entreprises multinationales y ont leur siège. Elle a regretté qu'il n'y ait eu qu'une seule condamnation pour corruption d'un agent étranger depuis l'an 2000. Le contenu de ses recommandations correspond aussi aux exigences de TI Suisse. Ainsi, le groupe de travail de l'OCDE sur la corruption demande à la Suisse de mettre en place une protection juridique efficace pour les donneurs d'alerte dans le secteur privé et de mieux sensibiliser au risque de corruption les PME actives à l'étranger. Dans le processus des marchés publics, un mécanisme doit être créé pour exclure systématiquement les entreprises condamnées pour corruption d'autres contrats publics. Ici TI Suisse va plus loin en demandant aussi que les entreprises qui effectuent un paiement de corruption dans une procédure soient également exclues des autres procédures d'appels d'offres en cours.

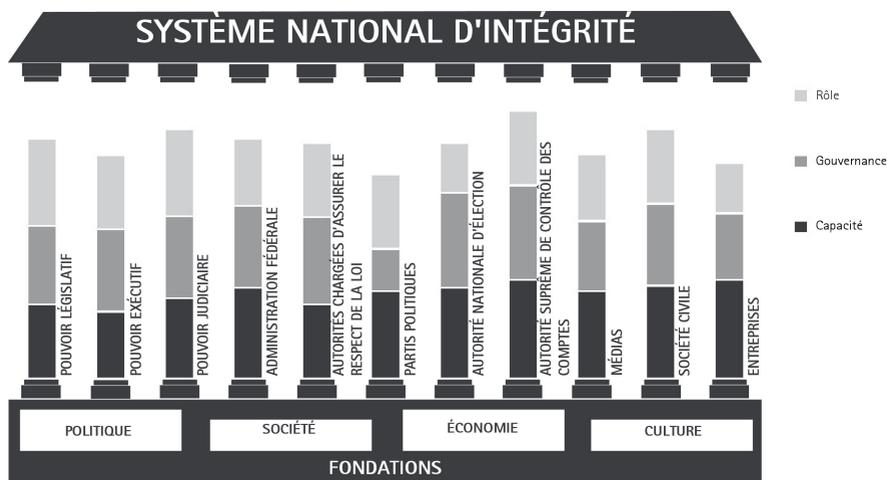
Les efforts de la Suisse en ce qui concerne le recouvrement de l'argent de la corruption d'étranger ainsi que la restitution des fonds acquis illégalement par la Suisse au pays d'origine sont appréciés. TI suisse partage cette opinion. En raison du fait que les fonds acquis illégalement arrivent régulièrement en Suisse, TI Suisse estime ur-

gent et nécessaire de renforcer le dispositif suisse contre le blanchiment d'argent.

Le Système National d'Intégrité

En 2011, TI Suisse a rédigé un rapport sur le Système National d'Intégrité de la Suisse. Cette étude a été réalisée en même temps dans 25 pays européens et inclut un état des lieux des principes juridiques et du fonctionnement pratique des institutions importantes pour la prévention et la lutte contre la corruption dans les pays respectifs.

Un système national d'intégrité (SNI) comprend toutes les institutions nationales clés - les lois et les processus qui contribuent à l'intégrité, la transparence et la responsabilité dans la société. 12 « piliers » constituent le SNI : les pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire, l'administration fédérale, les autorités chargées d'assurer le respect de la loi, l'autorité nationale d'élection nationale, le bureau de médiation, l'autorité suprême de contrôle des comptes, les partis politiques, les médias, la société civile et les entreprises. Si ces institutions fonctionnent bien et disposent en plus de mécanismes de prévention efficaces, ils forment ensemble un solide système national d'intégrité qui peut effectivement écarter la corruption. Si le système montre des faiblesses, il est sujet à la corruption. En Suisse, la plupart des institutions examinées sont bien équipées en personnel et financièrement, ni l'État ni les acteurs non étatiques ne sont limités dans leur indépendance de manière excessive. Toutefois, il existe des domaines qui pourraient être clairement améliorés, notamment dans le financement des partis politiques. Ce domaine a obtenu le moins bon résultat dans l'évaluation.



Dans son rapport TI Suisse propose des améliorations du système national d'intégrité :

- Transparence dans le financement de la politique
- Divulgation complète des liens d'intérêts des membres du Parlement
- Dotation de ressources suffisantes pour les membres du Parlement afin de limiter l'influence des lobbyistes
- Introduction dans la loi d'une protection suffisante pour les donneurs d'alerte dans le secteur privé
- Extension de la protection des donneurs d'alerte pour les employés de la Confédération aux unités décentralisées de l'administration fédérale
- Assujettissement des organisations sportives internationales à but non lucratif (FIFA, CIO, etc.) aux dispositions sur la corruption privée
- Introduction dans la loi d'un droit de recours pour les

- organisations de la société civile
- Critères professionnels mieux pris en compte dans la sélection des juges et des procureurs
- Introduction de règles claires sur les liens d'intérêts et la partialité des juges
- Introduction de mesures spécifiques sur la prévention et la lutte contre la corruption dans les marchés publics
- Création d'un bureau national de médiation

Le projet a offert à TI Suisse une excellente opportunité de mener une étude systématique qui a permis de documenter et d'analyser en détail les observations faites jusque-là. Des représentants de l'administration fédérale, de la société civile, de l'économie et d'autres secteurs-clé ont été intégrés dans le processus consultatif dès le début afin de générer la volonté politique et l'ouverture nécessaire aux réformes. L'étude servira également de base pour les projets futurs de TI Suisse.

TI Suisse remercie chaleureusement les organisations qui ont généreusement soutenu le projet :

- AVINA STIFTUNG, Hurden
- Basel Institute on Governance, Bâle
- Concordia, Lucerne
- Coop, Bâle
- Luzerner Kantonalbank AG, Lucerne
- Migros Genossenschafts-Bund, Zurich
- Sika Services AG, Baar
- Zürcher Kantonalbank, Zurich
- Universitätsspital Bâle

Relations publiques et publications

Service d'information

Service de Conférence

TI Suisse offre un service de conférence sur diverses questions liées à la corruption. Ce service est destiné à nos membres, aux entreprises, aux associations professionnelles, aux écoles, aux instituts de formation, aux représentants de l'administration ainsi qu'aux autres milieux intéressés. La demande a été importante cette année aussi : le blanchiment d'argent et la corruption dans le cadre des PME ont fait l'objet de conférences et d'ateliers dans la filière économie des hautes écoles de Lucerne et de Berne. TI Suisse a présenté les risques liés à la corruption dans le sport à l'occasion de la conférence de la Fédération suisse de gymnastique. L'association a également participé à différents événements organisés par des clubs-services, des entreprises et des associations. Les membres du comité et du conseil consultatif se sont engagés dans les ateliers sur les normes internationales anti-corruption ainsi que sur les normes dans les domaines de la finance, des banques et des donneurs d'alerte lors du Global Ethics Forum qui s'est tenu du 30 juin au 2 juillet 2011 à Genève. Finalement, la directrice TI Suisse a été invitée dans l'émission « Sternstunde Philosophie » ainsi que dans la série de débats « Weisse Flecken » pour discuter de la corruption et des donneurs d'alerte.

Site Internet

Sur le site Internet de TI Suisse, la revue de presse, qui comprend les articles publiés sur la corruption en lien avec la Suisse, est mise à jour quotidiennement. Les communiqués et la lettre d'information de TI Suisse y figurent également sur le site Internet. 26 898 visiteurs se sont rendus 48 279 fois sur notre site en 2011. Ainsi depuis 2010, l'accès à notre site a augmenté de 25 %.

Lettre d'information électronique

Environ 350 personnes, en plus des 200 membres, reçoivent la lettre d'information électronique trois fois par an. Elle fournit des informations sur l'avancement des dossiers de TI, sur les manifestations et sur les publications actuelles ou les événements dans la lutte contre la corruption. De nombreux auteurs invités y prennent position sur des sujets spécifiques.

L'Indice de Perception de la Corruption 2011

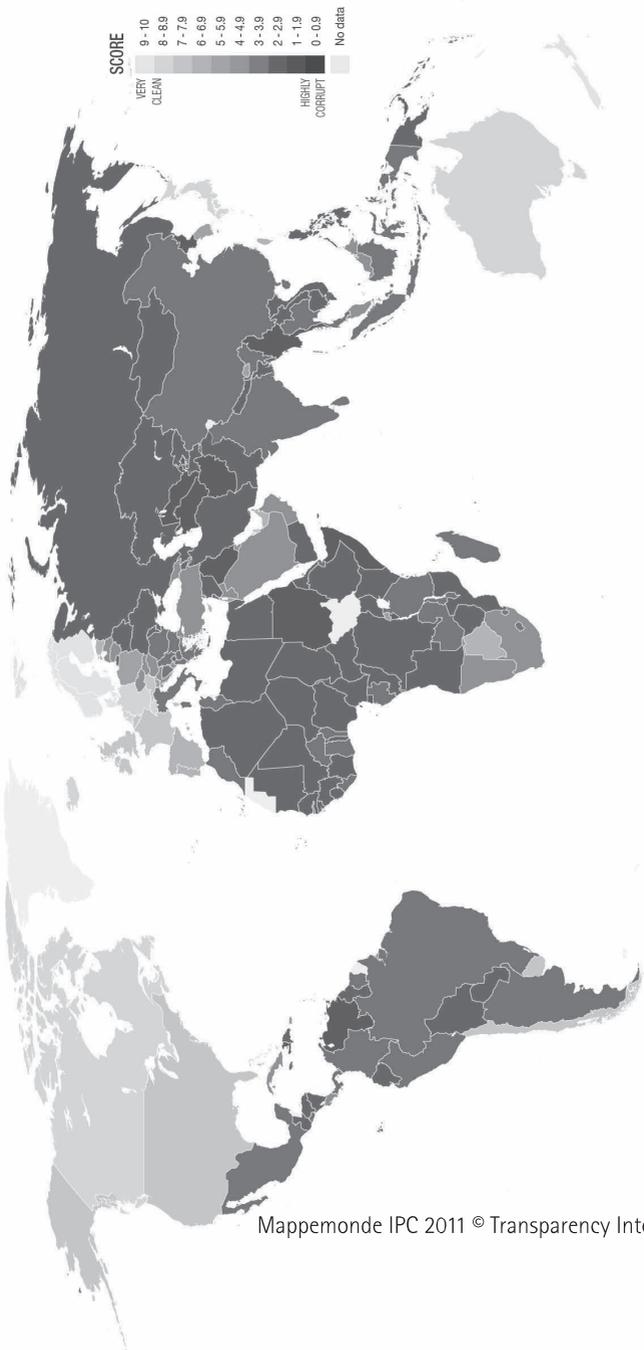
L'indice de perception de la corruption (IPC) mesure la perception de la corruption dans le secteur public. L'index 2011 évalue 183 pays et territoires sur une échelle de 0 (perçu comme très corrompu) à 10 (perçu comme non corrompu). Il se base sur des données de 17 études qui prennent en compte des facteurs tels que la mise en œuvre des lois contre la corruption, l'accès à l'information et les conflits d'intérêts.

Deux tiers des pays répertoriés sont évalués avec moins de 5 points. Les mieux notés sont la Nouvelle-Zélande, le Danemark et la Finlande. En 2011, la Suisse se situe avec l'Australie à la 8ème place avec une valeur de 8,8. En bas de l'indice figurent l'Afghanistan, le Myanmar, la Corée du Nord (qui a été évaluée pour la première fois) et la Somalie.

Bien que la Suisse figure une fois encore parmi les dix meilleurs pays en 2011, il est nécessaire d'agir au niveau national. Le manque de réglementation du financement de la politique est une question importante qui a été discutée plusieurs fois pendant l'année électorale 2011. Les citoyennes et les citoyens ne disposent d'aucune information sur les sources de financement des partis, des comités de votations ou des comités électoraux. Il leur est difficile d'estimer l'influence des groupes d'intérêts ou des particuliers qui disposent d'importants moyens financiers sur les décisions politiques. La transparence dans le financement de la politique permet aux citoyens de prendre une décision en toute connaissance de cause. Ce qui renforce à son tour la confiance de la population dans la politique.

L'ICP de 2011 montre également que l'écart entre les pays riches et pauvres au niveau de la perception de la corruption reste

important. Dans ce domaine, une mission incombe à la Suisse. Concernant les fonds des chefs d'État et des hauts fonctionnaires qui s'enrichissent illégalement aux frais de leur État, la Suisse, en tant que place financière internationale, doit prendre ses responsabilités: bien que la Suisse ait adopté un rôle actif dans le domaine de la restitution des avoirs volés, elle reste une des premières adresses où affluent ces avoirs illégalement acquis. Renforcer les mécanismes empêchant que ces fonds parviennent en Suisse constitue une étape nécessaire et urgente.



Mappemonde IPC 2011 © Transparency International

IPC 2011

31

<i>Rang</i>	<i>Pays</i>	<i>Points</i>
1	Nouvelle Zélande	9.5
2	Danemark	9.4
2	Finlande	9.4
4	Suède	9.3
5	Singapour	9.2
6	Norvège	9.0
7	Pays-Bas	8.9
8	Australie	8.8
8	Suisse	8.8
10	Canada	8.7
14	Allemagne	8.0
14	Japon	8.0
16	Autriche	7.8
16	Grande Bretagne	7.8
24	USA	7.1
25	France	7.0
69	Italie	3.9
75	Chine	3.6
95	Inde	3.1
143	Russie	2.4
180	Afghanistan	1.5
180	Myanmar	1.5
182	Corée du Nord	1.0
182	Somalie	1.0

Bribe Payers Index 2011

L'enquête 2011 sur la Corruption des Pays Exportateurs (Bribe Payers Index, BPI) classe 28 des plus grandes puissances économiques du monde en fonction de la probabilité perçue de leurs entreprises à verser des pots-de-vin à l'étranger. Les entreprises russes et chinoises, qui ont investi 120 milliards de dollars US hors de leurs frontières en 2010, sont perçues comme les plus susceptibles de verser des pots-de-vin à l'étranger. Il ne ressort de l'enquête aucune amélioration sensible du score moyen des 22 pays qui ont déjà été couverts par le BPI en 2008. Celui-ci était de 7.8 il y a trois ans et est de 7.9 actuellement.

Aucun des 28 pays n'a atteint le score maximum de 10. L'écart entre le score de 8.8 et 10 montre que les entreprises suisses sont prêtes à payer des pots-de-vin à des agents publics étrangers bien que cela soit interdit depuis 2000.

La corruption par secteur d'activité

L'indice de Corruption des Pays Exportateurs étudie la propension des entreprises, dans 19 secteurs spécifiques, à se livrer à des actes de corruption et à exercer une influence excessive sur les gouvernements : Les entreprises du bâtiment et de travaux publics obtiennent les plus mauvais résultats de l'enquête. Il s'agit d'un secteur où le contournement des règles et l'exécution insuffisante peuvent avoir des effets désastreux sur la sécurité publique. L'industrie gazière et pétrolière est également un secteur perçu comme particulièrement propice au versement de pots-de-vin.

L'impact de la corruption transnationale

Au cours de l'enquête, des dirigeants de sociétés internationales ont signalé la pratique généralisée de versements de pots-de-vin par les

entreprises à des fonctionnaires, de manière à remporter des appels d'offres, se soustraire à la réglementation, accélérer les procédures gouvernementales ou encore influencer l'élaboration des politiques publiques.

Cependant, les entreprises ont une tendance presque comparable à verser des pots-de-vin à d'autres entreprises, selon la présente étude, qui s'intéresse pour la première fois à la corruption entre sociétés privées. Ces résultats suggèrent que la corruption est non seulement une préoccupation pour le secteur public, mais également pour le secteur privé, comportant des risques financiers et réputationnels majeurs pour les sociétés impliquées.

La corruption, dans le secteur privé aussi bien que dans le secteur public, affecte toute la chaîne logistique: elle entrave une concurrence loyale, est la source de coûts supplémentaires pour les entreprises et désavantage les petites entreprises et les startups, qui ne peuvent s'affirmer dans un tel environnement, ou les entreprises qui se refusent à payer des pots-de-vin. Elle affecte par ailleurs également la qualité des biens et services.

La responsabilité des entreprises

En s'engageant clairement dans la prévention et la répression pénale, les gouvernements doivent assumer un rôle-clé dans la lutte contre la corruption et créer des conditions-cadre correspondantes. Les entreprises sont également appelées à s'engager :

Chaque entreprise devrait développer et mettre en place un programme anti-corruption. Il est important que la direction et les cadres montrent l'exemple d'une tolérance zéro à l'égard de la corruption. Les petites et moyennes entreprises devraient également introduire un programme anti-corruption adapté à leur taille et leur structure.

Les risques de corruption et de pots-de-vin peuvent se répartir dans toute la chaîne logistique. Le programme anti-corruption de

l'entreprise doit être communiqué aux partenaires et aux fournisseurs et il doit être exigé de ceux-ci qu'ils mettent en place un programme équivalent. La responsabilité ne doit pas simplement être déléguée à des agents ou des intermédiaires.

Le statut des donneurs d'alerte ou « whistleblowers » joue un rôle central dans le dispositif : ils doivent avoir la possibilité d'annoncer des violations du programme de l'entreprise par des canaux appropriés.

Faiblesses du droit suisse anti-corruption

Pour TI Suisse la législation suisse concernant la corruption privée est insatisfaisante. En effet, en Suisse, la corruption entre privés n'est poursuivie que sur plainte; faute de plainte, les autorités ne peuvent ouvrir une enquête. TI Suisse demande que la corruption privée devienne un délit d'office afin d'empêcher que des actes de corruption restent impunis.

<i>Rang</i>	<i>Pays</i>	<i>Points</i>
1	Pays-Bas	8.8
1	Suisse	8.8
3	Belgique	8.7
4	Allemagne	8.6
4	Japon	8.6
6	Australie	8.5
6	Canada	8.5
8	Singapour	8.3
8	Grande Bretagne	8.3
10	USA	8.1
15	Italie	7.6
19	Inde	7.5
27	Chine	6.5
28	Russie	6.1

Le rapport de progrès de l'OCDE 2011

Le « Rapport de Progrès sur la mise en œuvre de la Convention de l'OCDE 2011 » de TI est le septième rapport annuel paru. Il évalue la mise en œuvre de la Convention de l'OCDE contre la corruption d'agents publics étrangers dans 37 États membres. Le rapport est basé sur les informations des experts de TI et comprend également des études de cas publiquement documentés de multinationales. Dans le rapport 2011, l'exemple du Nigéria illustre l'influence de la corruption dans les pays en développement.

Le rapport de TI montre que seuls sept pays appliquent activement les accords. Dans neuf États, la mise en œuvre est modérée et elle est insuffisante dans les 21 pays restants.

TI évalue la mise en œuvre de la Convention de l'OCDE depuis sept ans et en 2011, pour la première fois, il n'a pas été fait état d'une augmentation du nombre de pays qui mettent en œuvre la Convention de l'OCDE. Les résultats de TI coïncident avec l'examen de l'OCDE qui a révélé que seuls cinq États membres ont émis des sanctions contre des particuliers ou des entreprises l'année dernière.

A première vue, la Suisse se range certes dans la meilleure catégorie, ce qui est surtout dû au niveau relativement bas des exigences requises pour une telle évaluation. A y regarder de plus près cependant, on remarque des défaillances. La critique porte notamment sur les instruments statistiques. Bien qu'ils aient été améliorés ces dernières années, ils ne suffisent pas à permettre une analyse précise de la mise en œuvre de la Convention, ce qui entrave la qualité du rapport (tout au moins en ce qui concerne la Suisse). Aucune mention n'est faite par exemple sur les examens en cours. De plus, le plafond des amendes (cinq millions de CHF) pour les

personnes morales est trop bas comparé aux bénéfices empochés grâce à la corruption ou aux peines encourues dans d'autres pays. En outre, la question de savoir si une entreprise suisse doit répondre devant un tribunal suisse du comportement de filiales et intermédiaires situés à l'étranger reste sans solution juridique. Cette question de la compétence locale est en suspens jusqu'à présent car il n'existe pas encore de précédent. Dans la mise en œuvre de la Convention, les ressources insuffisantes pour les enquêtes et les poursuites ainsi que leur décentralisation posent aussi problème. Finalement, les donneurs d'alerte dans l'économie privée sont ne sont pas suffisamment protégés par la loi ce qui empêche la dénonciation de cas.

Evénements

Rencontre des sections de TI des régions d'Europe et d'Asie centrale

La réunion des sections d'Europe et d'Asie centrale (EAC) a eu lieu en juin à Sibiu en Roumanie. La rencontre a mis l'accent sur le renforcement de la coopération dans la région EAC. La discussion a principalement porté sur les possibilités de coopération entre les sections nationales (appelées chapitres) ou entre les sections nationales et le Secrétariat à Berlin. Douze ateliers, organisés pour la plupart par les sections nationales, ont abordé plus en détail des thèmes spécifiques. L'objectif était de transmettre les connaissances et l'expertise des chapitres au sein du mouvement pour ainsi bénéficier de leur approche novatrice et créer de nouvelles impulsions dans la poursuite des projets. Les sujets des ateliers ont porté sur le déclenchement d'alerte dans les domaines privé et public, la collaboration avec le secteur privé (possibilités et risques), les directives pour la lutte contre la corruption pour les ONG, les travaux de lutte contre la corruption dans le domaine de la défense et la sécurité et bien plus encore ; le développement d'instruments propres, comme par exemple le rapport de progrès de l'OCDE a également été abordé. L'échange entre les sections nationales, mais aussi la communication avec le Secrétariat seront renforcés par la Chapterzone, une plateforme en ligne pour les sections nationales.

Réunion annuelle des membres

En 2011, la réunion annuelle de TI, appelée AMM (réunion annuelle des membres) a eu lieu à Berlin. Avec 400 participants du monde entier, c'était la plus grande AMM jusqu'ici. Huguette Labelle (Canada), qui préside depuis 2007 à l'organisation, de même que le vice-président Akere Muna (Cameroun) ont été réélus pour les trois prochaines années. Les nouveaux élus au sein du directoire international sont Jermyn Brooks (Grande-Bretagne), Elena Panfilova (Russie), José Ugaz (Pérou) et Elisabeth Ungar Bleier (Colombie). Delia Ferreira Rubio (Argentine) et Rueben Lifuka (Zambie) ont été réélus. Le directoire est nommé par un total de 87 sections nationales et 27 membres individuels. La Suisse est représentée par sa section nationale avec une voix.

La manifestation offre comme toujours l'occasion d'établir des contacts avec d'autres sections de TI et avec des spécialistes. Plusieurs résolutions ont été adoptées. Une résolution visait le G20 qui s'est réuni peu après à Cannes. Dans cette résolution, les pays du G20 ont été appelés à ce que tous les membres ratifient la Convention UNCAC jusqu'à fin 2012 et que la société civile soit autorisée à surveiller son application dans les pays concernés. Concrètement TI a invité les pays du G20, entre autres à ce que :

- des registres révélant les conditions réelles de propriété des entreprises, trusts et dispositifs semblables deviennent obligatoires au niveau national;
- des délais d'attente soient introduits pour les hommes politiques qui en quittant leur charge politique acceptent des fonctions en relation avec elle;

- des lois soient introduites permettant le recouvrement rapide d'argent en cas de soupçon de corruption sans qu'il y ait demande du pays d'origine. Le modèle juridique suisse devrait servir d'exemple.

Journée internationale anti-corruption 2011

En 2011, TI Suisse a pour la première fois lancé un concours de court-métrage sur le thème «Corruption – Transparence – Intégrité». La cérémonie de remise des prix a eu lieu le 9 décembre au Musée du cinéma de Berne.

Au total 36 films ont été présentés en allemand, français, italien et anglais. Le jury composé de Melanie Winiger (présentatrice et actrice), Andrea Zogg (acteur et réalisateur), Corina Glaus (propriétaire d'une agence de casting), Jürg-Beat Ackermann (professeur de droit pénal et de procédure pénale à l'Université de Lucerne) et Markus Baumann (caméraman et réalisateur) a sélectionné les trois films qui leur ont paru les meilleurs. Le projet a été financé par la Loterie Romande, le fonds de loterie du Canton de Berne et la Fondation Johann Paul. TI Suisse a reçu l'appui de l'agence Furrer Hugli & Partner AG pour la communication.

« La Sagesse de Lagos », un film sur la corruption au Nigéria du cinéaste bernois Dodo Hunziker, a reçu le premier prix. La 2e place a été attribuée à Marin Raguz pour le film « Kick Back, tout le monde a son prix ». La troisième place a été attribuée à « Broken Dreams » de Luis Bischoff, Simon Raaflaub et Corsin Zarn. Les trois meilleurs films, ainsi que ceux qui ont été montrés lors de la cérémonie peuvent être visionnés sur [vimeo.com](http://vimeo.com/user9656720) sur le canal « Transparency International Suisse » (<http://vimeo.com/user9656720>).

Le projet de court-métrage avait pour but de confronter un public large et jeune aux thèmes de Transparency International Suisse. Le nombre de films présentés et de spectateurs au cinéma présents lors de la remise des prix ont confirmé le succès de cette action.

TI Suisse interne

Les membres

En 2011, nos membres ont augmenté de nouveau atteignant un total de 200 (l'année précédente : 181). Nos effectifs en fin d'année se composaient de 160 membres individuels et 40 membres collectifs. Le cercle des membres est et demeure une part importante de notre organisation qui aide pour beaucoup TI Suisse à accomplir sa tâche.

Les membres collectifs

ABB Schweiz AG, Alliance Sud, Basel Institute on Governance, B. Braun Medical AG, BDO Visura, BHP Bruggler und Partner AG, Pain pour le Prochain, bSquare, Caritas Schweiz, Coop, Cotecna Inspection SA, Durrer Spezialmaschinen AG, Ecofact AG, Eidgenössische Finanzkontrolle, Ernst & Young, Fédération des Entreprises Romandes, Fondation Ethos, Geberit International, GP Tradin Service GmbH, Helvetas Swiss Intercooperation, Hochbaudepartement der Stadt Zürich, Hyposwiss Privatbank AG, Inrate SA, Kommunikation Ost West, Mercedes-Benz Schweiz AG, Nodon Consulting AG, Noser Management AG, PEQ GmbH, PricewaterhouseCoopers, Rieter Management AG, Schweizerische Bundesbahnen SBB, Schweizerischer Baumeisterverband SBV, SEC 1.01 AG, SGS SA, Sika AG, Swisscom AG, Trüb AG, TvT Compliance AG, World Vision Schweiz, Zenhäusern Treuhand AG.

Donateurs

Donateurs dont les dons dépassent CHF 5 000 : Fondation Avina.

Le comité

Ces deux dernières années, la taille et la structure du comité de TI Suisse ont été entièrement rediscutées. Le nouveau concept qui en est sorti prévoit la création d'un conseil consultatif qui vient en appui du comité proprement dit. Ce concept a été présenté lors de l'Assemblée générale pour approbation :

Jusqu'à présent, selon les statuts, le comité pouvait accueillir 12 personnes au maximum, y compris le président et le vice-président. Le nouveau comité comprend désormais 3 personnes au moins et 5 au maximum. Il est responsable des domaines stratégiques et présente à l'assemblée générale les comptes annuels et le budget. Il se réunit au moins quatre fois par an. Le comité assume une fonction opérationnelle et appuie le bureau dans les affaires courantes. Le mandat expire après deux ans avec possibilité de réélection. La durée maximale du mandat est de 10 ans.

Un nouveau conseil consultatif a été constitué. Il a pour mission de conseiller ou de soutenir l'association d'un point de vue technique et stratégique et dans la réalisation des activités servant le but de l'association. Il est composé d'experts de différentes disciplines liées au thème de la corruption. Ils peuvent prendre en charge une tâche correspondant à leur spécialité, ils en endossent la responsabilité et peuvent s'engager, après consultation du comité, de manière autonome ou en collaboration avec le bureau ou au sein d'un groupe de travail.

Six des anciens membres du comité siègent désormais au sein du conseil consultatif. **Nadia Balgobin** a accompli un précieux travail de sensibilisation dans le domaine de la lutte contre la corruption dans la coopération au développement. Oratrice chevronnée, elle a représenté TI Suisse de nombreuses fois à l'étranger. Nous nous réjouissons qu'elle poursuive son activité pour TI en devenant

membre du conseil consultatif. En tant que responsable de la conformité expérimenté, **Alexander Hartmann** nous conseillait dans le domaine du sport et a représenté aussi notre organisation en orateur chevronné. Nous sommes heureux de pouvoir continuer à compter sur sa précieuse contribution. Grâce à son expérience dans le domaine de la construction, **Bernard Koechlin** était responsable de toutes les questions portant sur l'approvisionnement. Qu'il soit membre du comité ou désormais du conseil consultatif, il accomplit un travail précieux et inestimable d'information et de sensibilisation dans la lutte et la prévention de la corruption dans les marchés publics. **Zora Ledergerber** est experte en matière de déclenchement d'alerte et a très tôt mis l'accent sur le problème du manque de protection des donneurs d'alerte en Suisse. Grâce à Zora Ledergerber, TI Suisse est considéré comme un partenaire important dans le thème des donneurs d'alerte et nous nous réjouissons qu'elle continue de travailler avec nous dans le cadre du conseil. **Bertrand Perrin** est un juriste, expert en matière de corruption, ce qu'il a prouvé par de nombreuses publications. Ses connaissances spécialisées étaient et sont la base de l'action de notre organisation. Nous sommes heureux qu'il continue à nous soutenir de ses compétences en tant que membre du conseil. Grâce à ses facultés d'analyse, **Daniel Thelesklaf** a apporté une contribution décisive à l'orientation stratégique de l'organisation. Selon la devise « plus c'est difficile, mieux c'est », il nous a toujours fourni des conseils avisés dans les questions d'éthique, de contenu ou de financement. Expert par excellence du blanchiment d'argent, il vient compléter notre conseil dans le secteur de la finance.

Le comité est désormais composé comme suit:

Dr. Jean-Pierre Méan, Président, Genève
François Mercier, Vice-Président, Cham
Yvan Maillard Ardenti, Trésorier, Marly
Helmut Hersberger, Bâle

Le conseil consultatif est composé des membres suivants :

47

Nadia Balgobin, Chêne-Bourg

Alexander Hartmann, Bâle

Bernhard Koechlin, Genève

Dr. Zora Ledergerber, Zurich

Dr. Bertrand Perrin, Yverdon-les-Bains

Daniel Thelesklaf, Zurich

Assemblée générale

L'assemblée générale ordinaire de Transparency International Suisse a eu lieu le 11 avril 2011 dans le bâtiment de notre siège à Berne. Le rapport annuel et les comptes annuels 2010 ont été approuvés par l'assemblée et décharge a été accordée à tous les membres du comité. Le changement des statuts réglant la nouvelle structure du comité a été entériné et Hüsser Gmür & Partners AG a été confirmé comme réviseur pour 4 ans. Helmut Hersberger a été élu pour deux ans supplémentaires au comité.

Après l'assemblée générale ordinaire, Mme le Prof. Dr. Martina Caroni a fait un exposé sur le thème du financement politique (« La politique a besoin argent – aux dépens de qui ? »). Martina Caroni est professeur titulaire de droit public et de droit international à l'Université de Lucerne et a mené des recherches sur les défis que pose le financement des campagnes politiques en matière de droit constitutionnel.

Bureau et révision

Le Bureau est toujours sous la direction d'Anne Schwoebel à raison de 60 %. D'avril à septembre 2011, elle était en congé de maternité. La responsable de l'administration est Daniela Christen avec un poste à 70 %.

L'année 2011 a été fortement marquée par le travail sur le projet Système National d'Intégrité. De nombreuses personnes ont collaboré au volumineux rapport de TI Suisse : d'une part, Reto Locher qui a dirigé la recherche et le projet, d'autre part de nombreux auteurs qui ont écrit des chapitres ou des sujets: Regula Hess, Fabio Hurni, Philippa Mund, Mimo Pfander, Grégoire Singer et Anja Roth du Basel Institute on Governance. Nous les remercions tous pour leur engagement significatif.

La société fiduciaire Hüsser Gmür und Partner AG à Baden-Dättwil a fait office de réviseur.

Les comptes annuels

Les comptes annuels

Les comptes annuels 2011 se soldent par un bénéfice de CHF 396 (l'année précédente : CHF 14'262).

Le résultat du rendement financier 2011 de la Fondation pour la lutte contre la corruption est de CHF 28'496. Une attribution de CHF 17'000 a été faite à TI Suisse en 2011. La Fondation a mis en réserve en 2011 le montant de CHF 11'496 pour des attributions futures à TI Suisse. Le fonds pour des attributions possibles s'élève à CHF 31'913 fin 2011.

Bilan au 31 décembre

53

	2011 CHF	2010 CHF
Actifs		
Liquidités	32'031	68'059
Créances	23'956	7'695
Autres créances	1'609	17
Comptes actifs de régularisation	5'900	5'138
<i>Total actifs circulant</i>	<i>63'496</i>	<i>80'910</i>
Mobilier et installations	1	1
<i>Total actifs immobilisés</i>	<i>1</i>	<i>1</i>
Total des actifs	63'497	80'911
Passifs		
Dettes de livraisons et prestations	150	0
Dettes restantes à court terme	0	12
Provision projet NIS	10'000	29'500
Comptes passifs de régularisation	7'316	5'764
<i>Fonds étrangers</i>	<i>17'466</i>	<i>35'276</i>
Biens au 1er janvier	45'634	31'373
Résultat net de l'exercice	396	14'262
<i>Fonds propres</i>	<i>46'031</i>	<i>45'634</i>
Total des passifs	63'497	80'911

Compte de résultats

pour l'exercice clos au 31 décembre

2011
CHF

2010
CHF

Produits

Cotisations des membres	79'550	76'750
Contributions fédérales	80'000	85'000
Dons	118'844	64'824
Don Loterie Romande	3'000	0
Autres revenus	9'195	36'940
Baisse de revenus	-3'100	-2'350
Total Produit	287'489	261'164

Charges

Frais de projet	27'615	21'299
Frais de personnel	211'246	173'429
Frais de locaux	12'253	13'596
Assurances	629	629
Dépenses administratives	17'767	22'600
Frais de publicité & RP	17'576	15'255
Total Charges	287'085	246'808

*Résultat avant amortissements et
résultat financier*

404

14'356

Produit financier	128	86
Charges financières	-135	-180
Amortissements	0	0

Résultat net de l'exercice

396

14'262



TRANSPARENCY
INTERNATIONAL

SCHWEIZ SUISSE SVIZZERA SWITZERLAND